

## UN ESPACE PERSONNEL

La mairie d'Arcachon met à votre disposition un outil sécurisé qui vous permet de dématérialiser toutes vos démarches «taxe de séjour» :

- Calcul simple de vos taxes de séjour,
- Tableau de bord des actions à faire,
- Transmission de vos déclarations,
- Historique de vos précédentes déclarations,
- Reversement en ligne,
- Modifications de vos informations personnelles et / ou de vos logements,
- Documents utiles en téléchargement,
- Statistiques personnelles.

crédits photos : Alain Vacheron  
réalisation 3D Ouest décembre 2022

## LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux, qui ne sont pas domiciliées dans la commune et n'y possèdent pas de résidence, mais y séjournent temporairement moyennant une contrepartie financière.

Elle a été instaurée par le Conseil Municipal d'Arcachon en juin 1920 et est perçue du 1er janvier au 31 décembre.

## CONTACT

**Votre interlocuteur :**  
**MATHILDE GIROLD**

**taxedesejour@arcachon.com**  
**05.56.22.47.33 ou 05.57.52.97.71**

**Pour tout problème technique :**  
**3D Ouest**

**02 56 66 20 05 (appel non surtaxé)**  
du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-18h  
support-taxedesejour@3douest.com

# TAXE DE SÉJOUR

**SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES**

**Arcachon** 



# 1 CONNEXION



<https://taxe.3douest.com/arcachon.php>

## VOUS AVEZ REÇU UN MAIL D'INVITATION

SE CONNECTER



PREMIERE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

*Vous recevez un mail contenant un lien pour créer votre mot de passe.*

## PAS ENCORE DE COMPTE

CRÉATION D'UN NOUVEAU COMPTE



*Après validation vous recevrez par mail un lien pour créer votre mot de passe.*

# 2 DÉCLARATION

## VOUS LOUEZ EN DIRECT



Saisie manuelle  
du registre

*Vous percevez et déclarez la taxe de séjour.  
Le montant de taxe de séjour à reverser se calcule.*

## VOUS LOUEZ PAR UN TIERS



Location  
via tiers  
collecteurs

*La taxe de séjour est collectée pour vous. Vous indiquez les périodes commercialisées par un tiers.  
Une déclaration à 0 € s'enregistre.*

## VOUS N'AVEZ PAS LOUÉ



Je n'ai pas  
loué

*Pour une longue période sans location.  
Une déclaration à 0 € s'enregistre.*

**Validez vos déclarations, y compris celles à 0 €, en fin de période**

# 3 REVERSEMENT

➤ **carte bancaire ou prélèvement unique**  
dans votre espace en ligne, dès validation de toutes vos déclarations

➤ **chèque**

ordre : régie taxe de séjour  
Arcachon Expansion  
MA.AT  
22 boulevard du Général Leclerc  
33120 Arcachon

COLLECTE	REVERSEMENT
1 <sup>er</sup> janvier - 31 mars	jusqu'au 20 avril
1 <sup>er</sup> avril - 30 juin	jusqu'au 20 juillet
1 <sup>er</sup> juillet - 30 septembre	jusqu'au 20 octobre
1 <sup>er</sup> octobre - 31 décembre	jusqu'au 20 janvier